

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO U-100

---

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO U-100 RELATIF AU ZONAGE.

AVIS est donné par la soussignée, que lors de la séance ordinaire tenue le mardi 9 septembre 2025, le conseil municipal de la Ville a adopté le premier projet de règlement numéro U-100 relatif au zonage.

Le projet de règlement s'applique sur l'ensemble du territoire.

Ce projet de règlement, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation le mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2025 à 18 h, dans la salle du conseil de la mairie, située au 5000, route Marie-Victorin, Contrecoeur.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou une personne désignée expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son entrée en vigueur et entendra les personnes qui désireront s'exprimer.

Ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Il peut être consulté au bureau de la soussignée, à la mairie de Contrecoeur, pendant les heures normales de bureau.

Celui-ci est également est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville de Contrecoeur au <https://www.ville.contrecoeur.qc.ca/>.

Donné à Contrecoeur, le 16 septembre 2025.



Élée Claveau, notaire, OMA  
Directrice des Services juridiques et greffe



**Contrecœur**  
sur le fleuve

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO U-100 RELATIF AU ZONAGE**

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

---

Je soussignée, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site internet de la Ville en date du 16 septembre 2025 et à la mairie, conformément aux dispositions du règlement 1327-2024-1 concernant les modes de publications des avis publics de la Ville de Contrecœur.

En foi de quoi, je délivre le présent certificat à Contrecœur, le 16 septembre 2025.

La directrice des Services juridiques et greffe,

Éléa Claveau, notaire, OMA

